



LA SITUATION HYDRAULIQUE : PLUIES ABONDANTES, INONDATIONS, RESERVES EN HAUSSE



Les précipitations de la campagne agricole 2014/15 ont été tardives et inégalement réparties dans l'espace et dans le temps (chutes abondantes voir torrentielles dans un intervalle de temps très réduit) causant des inondations dans certaines régions du pays notamment le Nord Ouest (Jendouba, Bou Salem, Béja, Medjez El Bab). A la date du 02/03/15 la pluviométrie enregistrée à l'échelle du pays a atteint 98% de la normale. Par région, et par rapport à la normale de la période il a plu comme suit : 117% de la normale au Nord Ouest, 105% au Nord Est, 92% au Centre Ouest, 87% au Centre Est, 87% au Sud Ouest et 85% au Sud Est.

Suite à ces précipitations, les apports cumulés aux barrages du 01/09/14 au 02/03/15 ont atteint

1448 Mm³ soit 10% de plus que la moyenne de la période et 44% de plus par rapport à la même période de l'année précédente. Ces apports sont répartis pour une part de 94.3% au Nord (1366.3 Mm³), 2.5% au Centre (36 Mm³) et 3.2 % au Cap Bon (46 Mm³). Par conséquent les réserves en eau dans les 26 barrages du pays ont atteint 1758 Mm³ contre 1530 Mm³ enregistrés à la même date de 2014.

Les volumes stockés sont ainsi répartis : 1602.4 Mm³ dans les barrages du Nord (91.1%), 111.8 Mm³ au Centre (6.4 %), 43.8 Mm³ dans les barrages du Cap Bon (2.5%).

Certains barrages ont été remplis à leur capacité maximale (cas de Sidi Salem qui a totalisé à lui seul un volume de 700 Mm³ et du barrage de Sidi El Barrak) et des lâchers ont dus être opérés. Du début de la campagne au 02/03/15 les lâchers réalisés ont concerné 1005.4 Mm³ dont 969.3 Mm³ (96.4%) au niveau des barrages du Nord contre 641 Mm³ réalisés à la même période de l'année précédente.

Source : ONAGRI à partir de la DG/BGTH

LA BALANCE AGRO-ALIMENTAIRE A FIN JANVIER 2015 ENREGISTRE UN EXCEDENT DE 78%

Par rapport à fin janvier 2014, la valeur des exportations en 2015 a enregistré un rebond de (+137.1%) en raison d'une forte augmentation des ventes de l'huile d'olive qui ont contribué pour 129.8 points de pourcentage à cette hausse. La part de l'huile d'olive par rapport aux exportations totales alimentaires s'est ainsi élevée à 61.8 % contre 15.5% à fin janvier 2014.

Les importations de produits céréaliers ont baissé de (-25%) en volume et de (-31.1%) en valeur.

La forte croissance des exportations avec en parallèle le repli non moins négligeable des importations

principalement celles des céréales, du sucre et des huiles végétales ont eu pour conséquence un taux de couverture de 178% et un solde excédentaire de 151MD soit respectivement +130 points de pourcentage et (+308.7MD) de plus par rapport à janvier 2014. Le solde de la balance alimentaire en janvier 2015, contrairement aux années précédentes n'a pas contribué au déficit global de la balance commerciale du pays estimé à (-854 MD).

Source : Nos calculs à partir de l'INS

La Turquie importe de l'huile d'olive pour satisfaire sa demande locale

La production turque de l'huile d'olive pour la campagne en cours ne permettait pas de satisfaire les besoins du marché local. Cette insuffisance encouragerait certaines entreprises opérant dans le secteur oléicole à se lancer dans l'importation intensive de l'huile d'olive de plusieurs origines **en particulier la Tunisie**.

Dans ce contexte, les prix de l'huile d'olive en Turquie n'ont cessé de grimper pour atteindre 12 livres (4.88 dollars) par kilogramme.



Cette hausse inciterait les entreprises oléicoles à la spéculation en stockant le produit et retarder sa vente espérant que les prix atteignent un niveau encore plus élevé.

Source : www.oliveoilmarket.eu

Fixation de la marge de bénéfice maximum à la vente au détail du poisson



Selon le Ministère du Commerce, à partir de lundi 23 février 2015, la marge de bénéfice maximum à la vente au détail du poisson sera fixée à 25% pour le poisson vendu sans entretien après la pêche et à 35% pour le poisson nettoyé et coupé en morceaux. Toute infraction, fera l'objet de poursuites judiciaires, telles que définies par la Loi n°91-64 du 29 juillet 1991 relative à la concurrence et aux prix. La loi stipule, en fait, que «les majorations illicites de prix ainsi que les pratiques des prix illicites, sont punies d'un emprisonnement de seize jours à trois mois et d'une amende de 50 dinars à 20 mille dinars, ou de l'une de ces deux peines».

Source : Ministère du Commerce



BAISSE DES PRIX DES VIANDES ROUGES A TATAOUINE ET A MEDENINE

Afin de protéger le pouvoir d'achat des citoyens et faire davantage pression sur les prix pour mieux les contrôler les Chambres régionales des bouchers de Tataouine et de Médenine et la Direction Régionale du Commerce ont convenu suite à la réunion du 21 février 2015, d'adopter une tarification uniforme pour les viandes rouges qui entrera en vigueur à partir du 23 février 2015.

Les chambres ont appelé le gouvernement à réduire les prix des aliments du bétail, pour lutter contre la hausse des prix et à intervenir pour la régulation du marché à travers l'importation de viandes congelées.

A cet égard, le gouvernement a adopté le décret n° 2014-4512 du 30 décembre 2014, portant suspension ou réduction des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée et du prélèvement sur certains produits agricoles et agro-alimentaires importés en particulier les articles 29, 30, 31 et 32 concernant la

réduction des droits de douanes sur l'importation des viandes ovines et bovines de 5% pour les viandes réfrigérées et de 15% pour les viandes congelées dans la limite d'un contingent global bien déterminé.

Nouvelle tarification adoptée

Produits	Ancien Prix (DT/Kg)	Nouveau Prix (DT/Kg)
Viande de chevreau	20.000	18.000
Viande d'agneau	20.000	18.000
Viande de chèvre	16.000	15.000
Viande de chameleon	16.000	15.000
Viande cameline	12.000	10.000
Viande de veau	17.000	15.000
Viande bovine	15.000	14.000
Viande d'Antenais	18.000	16.000

Source: leconomistemaghrebin.com

IMPORTATIONS DES CEREALES

A la date du 19/02/2015, la Tunisie a acheté 42 mille tonnes de blé dur au prix moyen de 430.25 Dollars la tonne soit l'équivalent de 825.41 Dinars la tonne.

Cette quantité devrait arriver aux ports tunisiens durant avril 2015. Elle permettrait de couvrir les besoins du pays jusqu'à début juillet 2015.

Comparé au prix du blé local (650 Dinars la tonne pour la récolte 2014), le prix de l'importé sera plus élevé de 175.41 Dinars/tonne.

Source : Office des Céréales

Les chiffres de l'agriculture européenne en 2013 et 2014

Selon les derniers chiffres d'Eurostat, les produits végétaux ont représenté un peu plus de la moitié (52%) de la production agricole totale de l'UE en 2014, alors que les produits animaux en totalisaient 43%. La plus forte contribution des produits végétaux à la production agricole nationale a été enregistrée en Roumanie (73%), en Grèce (69%), en Bulgarie (65%) et en Croatie (62%), alors que la part des animaux a été particulièrement élevée en Irlande (70%), au Danemark (63%) et en Finlande (60%).

Dans l'UE, 305.7 millions de tonnes de céréales ont été produites en 2013. Le plus grand producteur reste la France (67.3 millions de tonnes, soit 22% de la production totale de l'UE), suivie de l'Allemagne (47.8 millions de tonnes, soit 16%), de la Pologne (28.5 millions de tonnes,

soit 9%), de l'Espagne (25.4 millions de tonnes, soit 8%), de la Roumanie (20.9 millions de tonnes, soit 7%) et du Royaume-Uni (20 millions de tonnes, soit 7%).

Avec une production de 5.2 millions de tonnes en 2013, l'Italie a représenté plus d'un tiers (35%) de la production de tomates dans l'UE (14.9 millions de tonnes), devant l'Espagne (3.8 millions de tonnes, soit 25%), le Portugal (1.2 million de tonnes, soit 8%) et la Grèce (1 million de tonnes, soit 7%). La production de pommes dans l'UE s'est élevée à 12 millions de tonnes en 2013, dont 26% (3.1 millions de tonnes) ont été produites en Pologne, 18% en Italie (2.2 millions de tonnes) et 17% en France (2.1 millions de tonnes).

Source : Eurostat

La France devient une « petite » puissance bio en Europe

Avec 5,5 % de ses surfaces agricoles et 1,1 million d'ha cultivés en bio, la France a dépassé l'Allemagne et compte la troisième surface bio d'Europe, derrière l'Espagne et l'Italie.

En effet, plus de 100 000 ha en France sont en cours de conversion (2 à 3 ans selon les cultures). La production bio française a doublé en cinq ans (2007-2012) et si la croissance se poursuit moins rapidement, le nombre de producteurs, 26 500, et la surface cultivée en bio avaient encore tous deux augmenté de 4 % fin décembre 2015.

A ce rythme, le Plan "Ambition Bio" et son objectif de 8 % des surfaces utiles en bio en 2017 pourrait être atteint notamment en céréales.

Source : <http://www.terre-net.fr>

Mercuriale de Bir El kassa (Février 2015)

Evolution de l'offre globale 2015/2014

-Diminution de l'offre des légumes (-9%) et des produits de la mer (-32%).

- Augmentation de l'offre des fruits (+4%).

Evolution de l'offre des principaux produits 2015/2014



Evolution des prix des principaux produits 2015/2014

